



FROIDCHAPELLE

Savoir tirer la quintessence des Lacs

Jean-Pol Bouillot, échevin du Tourisme, nous explique l'impact qu'ont les touristes et la présence des Lacs sur la vie communale.

● Clément LALOYUAUX

La commune de Froidchapelle est la cinquième ville wallonne en termes de nuitées. Près de 230 000 pour l'année 2017, alors que la commune ne compte que 3 950 habitants. Un tel afflux de touristes demande une certaine organisation au niveau communal, comme nous l'explique Jean-Pol Bouillot, échevin du Tourisme : « Nous intervenons principalement pour tout ce qui concerne la sécurité et la mobilité. Lorsque des promoteurs souhaitent lancer une initiative privée comme un championnat de Cyclocross ou une étape du Tour de France, une réunion sur la sécurité est automatiquement mise en place entre le bourgmestre, le délégué à l'événement, la police et les pompiers. Par la suite, nous établissons des plans de circulation afin d'assurer une fluidité sur les axes environnants. »

L'affluence sur le site des Lacs ne va cesser d'augmenter dans le futur, surtout avec la construction du nouvel hôtel à proximité du Golden Lake village.

Pourtant, ce n'est pas ce tourisme-là qui pose le plus de soucis à la commune de Froidchapelle. « Il y a deux types de touriste. Le touriste résidentiel qui loge plusieurs jours voire une semaine sur le site des Lacs et qui se restaure sur place. Et puis, nous avons le touriste de quelques heures, qui vient un peu à la plage et qui fait une petite balade mais qui ne consomme rien, ne dépense rien et donc n'apporte rien au tourisme. Attention, je ne dis pas qu'ils ne sont pas les bienvenus mais ce sont souvent ces vacanciers qui nous posent le plus de problèmes au niveau de la circulation, de la propreté et de la sécurité. Les autorités communales doivent notamment veiller à ce qu'aucun barbecue sauvage ne soit allumé, surtout durant cette période de sécheresse. »

UNE OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE ÉNORME

Ce temps chaud et ensoleillé profite d'un maximum aux établissements Horeca situés sur le site même des Lacs de l'Eau d'Heure. Mais qu'en est-il des



Les Lacs de l'Eau d'Heure et les événements qui y sont organisés amènent des dizaines de milliers de personnes à Froidchapelle.

restaurants, gîtes et commerces établis ailleurs sur le territoire communal ? « Ici encore, je vais mettre deux cas en parallèle, deux cas rencontrés dans cette commune. D'un côté, nous avons un restaurateur de Froidchapelle qui, voyant l'intérêt touristique des Lacs, se décide à suivre des cours de néerlandais et à traduire sa carte. De l'autre, nous avons un autre gérant Froidchapellois qui voit les Lacs d'un mauvais œil et qui ne voit donc pas l'intérêt de faire des efforts pour

une clientèle spécifique. Eh bien, je peux vous assurer que 30 % du chiffre d'affaires du premier est dû uniquement aux consommateurs néerlandophones alors que le second doit souvent lutter courageusement ou bien, au final, mettre la clé sous le paillason. Les Lacs de l'Eau d'Heure représentent une opportunité économique et touristique énorme et, avec quelques efforts, beaucoup de commerçants peuvent en tirer de bien beaux bénéfices. »

Froidchapelle peut également

compter sur une bonne publicité indirecte : la présence de la Maison du tourisme du Pays des Lacs sur son territoire, à savoir Boussu-lez-Walcourt.

« Le Pays des Lacs recouvre une très grande zone et certaines communes à la périphérie regrettent un manque d'attractivité de la part de touristes qui préfèrent rester à proximité des Lacs. Là encore, notre proximité géographique avec le site des Lacs joue vraiment en notre faveur. » ■

WATERLOO

Le Lion sert la notoriété de Waterloo

La Butte du Lion ne rapporte rien financièrement à la Commune, mais elle lui offre une belle notoriété internationale.

● José-Adélaïde MATOKO

Quand on parle de Waterloo, on pense directement à la Butte du Lion, au champ de bataille de 1815 et au musée Wellington. Chaque année, ces trois sites touristiques ramènent du monde à Waterloo. Mais cette affluence ne rapporte rien à la Commune, selon Yves Vander Cruysen, échevin du Tourisme. « On a dû refaire tout l'égoûtage et on a in-



La Butte du Lion, l'attraction touristique phare du Brabant wallon.

vesti dans l'éclairage. Ça n'a pas coûté un centime à l'exploitant. C'est nous qui avons tout payé », regrette l'échevin. Même le musée Wellington, qui est propriété de Waterloo, coûte plus qu'il ne rapporte. « On a une vingtaine de milliers de visiteurs chaque année. Mais ce n'est pas ça

qui fait rentrer de l'argent. Au final, c'est pour une question d'aura, de notoriété et de respect de l'histoire que nous tenons à notre Lion. »

La bataille de 1815, qui scella le destin de l'empereur français Napoléon, apporte une grande notoriété à la localité. Pour prendre un exemple de l'aura du site,

le site web d'information touristique officiel du Brabant wallon, Destination BW, se nomme Visit Waterloo and beyond en anglais.

DANS L'OMBRE DU LION

Mais si le Lion voit débarquer des cars de touristes venus parfois de loin, ces derniers ne visitent généralement que le site dédié à la bataille.

Waterloo croit cependant disposer de vrais atouts pour attirer les visiteurs. « On a du tourisme culturel, des festivals : le plus important, c'est le MuCH Waterloo festival de la Chapelle musicale Reine Elisabeth en juin, le Waterloo, un festival d'humour en septembre. Puis le Wahff, le Waterloo historical film festival, un festival de cinéma. » Autant d'activités qui attirent du monde mais peu les touristes qui grimpent la butte. ■

Le nom vient de Victor Hugo

« Mettons fin directement à une polémique : le Lion de Waterloo se situe bien sûr à Braine-Alléud, lance Yves Vander Cruysen, échevin du Tourisme de Waterloo. Il s'appelle le Lion de Waterloo car Victor Hugo lui a donné ce nom-là en 1861. Avant ça, il s'appelait monument aux Hollandais. » La butte est en effet érigée là où le prince d'Orange aurait été blessé le 18 juin 1815. Un autre malentendu porte, lui, sur le champ de bataille : « La bataille ne s'est pas déroulée qu'à Braine-Alléud. Le champ de bataille se situe à 55 % sur Lasne, 40 % sur Waterloo et 5 % sur Braine-Alléud. C'est juste le site touristique qui est sur le territoire de Braine-Alléud. »

CONSUMMATION

Le supplément au terminal, c'est terminé

À partir du 9 août, la surfacturation lors de paiements par carte de débit ou de crédit sera illégale, que vous achetiez pour 1,50 € ou pour 150 €.



● Pascale SERRET

Les commerçants étaient jusqu'à présent autorisés à demander à leurs clients un supplément pour les paiements par carte bancaire.

Quelques centimes prélevés pour un sandwich, des journaux, un pain au chocolat, un soda... C'était une façon de compenser les frais liés au terminal de paiement, surtout pour de tout petits montants qui rendent la transaction assez peu rentable (lire ci-contre).

Dans quelques jours, ce sera terminé.

Un coût de 600 à 900 € par an

On n'était pas franchement en avance. La directive européenne qui interdit la facturation de suppléments pour les paiements électroniques est entrée en vigueur le 13 janvier dernier. La Belgique a intégré la directive dans sa propre législation fin juin.

Le texte a été publié au Moniteur le 30 juillet. Comme la nouvelle règle doit entrer en application 10 jours plus tard, ça nous mène au 9 août.

Plus aucun supplément ne pourra être demandé, quel que soit le montant de la transaction.

Les paiements électroniques resteront bien entendu autorisés,

mais pour préserver leurs marges, les commerçants resteront libres de refuser les paiements par carte sous un certain montant.

Ils n'étaient d'ailleurs plus tellement nombreux à pratiquer le surcoût au terminal. Selon le Syndicat neutre des indépendants (SNI), 9 % des commerçants facturaient encore ce supplément au début de l'année. Au passage, le SNI réclame une diminution des tarifs imposés aux commerçants pour la gestion du terminal. Des frais qui naviguent, selon le syndicat, de 600 à 900 € par an selon le nombre et le montant des transactions. ■



« Marge » arrièrè pour les libraires

« C'est une catastrophe pour nous. Quand vous vendez un sandwich ou un autre produit dont le prix de vente ne vous est pas imposé, vous pouvez jouer un minimum sur le prix pour compenser un peu. Mais chez nous, les prix sont imposés pour 90 % des produits, qui sont en plus soumis à commission : presse, tabac et jeux », rappelle Xavier Deville, président de Prodiresse, la fédération des libraires de presse. La marge s'en trouve déjà limitée.

Exemple : « Sur un billet de Win for Life à 3 €, nos gains s'élèvent à 18 cents. On gagne 19 cents sur une carte de téléphone à 5 € ; 7 cents sur un journal à 1,60 €, etc. » décline Xavier Deville.

Et il y a les frais. Ça coûte combien, un terminal ? Il y a le coût par transaction (« 2 cents pour chaque achat de moins de 5 € ; 5 cents pour une transaction entre 5 et 10 € ; de 12 à 17 cents au-dessus de 10 € »), il y a l'abonnement (« entre 45 et 65 € par mois ») et l'assis-

tance en cas de problème technique (15 € par mois).

Les tarifs des transactions ont un peu baissé, c'est vrai. Mais l'abonnement et le coût du service technique restent inflexibles. L'opérateur Atos Worldline a peu de concurrents en Belgique, où il gère 90 % des transactions électroniques.

Opter pour les paiements sans contact ? « C'est la même chose, il faut un terminal. Donc il y a des frais ! » Que faire, alors ? « Soit

continuer gratuitement parce que c'est un service, soit en effet n'accepter un paiement par carte qu'au-dessus de 10 €, par exemple. Par contre, si quelqu'un vient nous acheter une sucette pour pouvoir faire en même temps un retrait de 50 €, ça ne sera clairement plus possible. On nous demande de plus en plus de jouer le rôle des banques qui, elles, imposent des frais toujours plus importants à leurs clients sans que ça gêne la Commission européenne », s'énervé Xavier Deville. ■ P.S.

FONCTION PUBLIQUE

Les femmes sont rarement à la tête

La Belgique figure en dernière place du classement européen sur la proportion de femmes aux plus hauts postes de la fonction publique. La moyenne européenne est de 35 % contre 10 % seulement en Belgique, rapporte *Le Soir* vendredi, citant les chiffres de l'Institut européen pour l'égalité de genre. Les femmes représentent en moyenne, en Europe, 35 % des fonctionnaires de niveau 1 et 43 % des fonctionnaires de niveau 2. En Belgique, elles sont respectivement 10 % et 23 %. Le pays figure donc tout en bas des deux catégories. Les statistiques de la Commission européenne ne prennent en considération que les dix postes de direction au sein des Services publics fédéraux (SPF). En l'occurrence, sur ces dix postes, seul un est occupé par une femme. Isabelle Mazzara est à la tête du SPF Intérieur. ■

SÉCURITÉ DES AÉROPORTS

Les syndicats exigent des précisions

Dans une lettre ouverte, CGSP et CGSLB demandent d'urgence une concertation concernant la protection des aéroports et le statut des inspecteurs aéroportuaires.

Les syndicats socialistes CGSP et libéral CGSLB demandent d'urgence une concertation concernant la protection des aéroports et le statut des inspecteurs aéroportuaires. Ils ont envoyé une lettre ouverte aux ministres de l'Intérieur Jan Jambon et de la Mobilité François Bellot à cet effet.

La problématique n'est pas nouvelle. À Zaventem, les dizaines d'agents travaillent sous l'autorité de l'exploitant aéroportuaire privé BAC (Brussels Airport Company) depuis la privatisation de l'infrastructure en 2004. BAC est leur employeur et peut les licencier, mais il existe un débat autour du statut de ces inspec-



Les syndicats réclament une concertation sur la protection des aéroports, entre autres.

teurs.

La sécurité des aéroports devrait dorénavant tomber sous la coupe de la nouvelle Direction Protection (DAB) de la police fédérale, avec une partie de cette sécurisation du ressort de la Direction générale Transport aérien (DGTA). Celle-ci se chargera notamment de la protection des pa-

lais royaux et des sites nucléaires ainsi que des déplacements des détenus.

Selon la CGSP et la CGSLB, cette transition soulève encore nombre d'interrogations. Les syndicats exigent une concertation d'urgence avec les ministres compétents. « Aucune discussion n'a encore eu lieu entre les organisations syndicales et les cabinets Jambon et Bellot quant au possible transfert des inspecteurs depuis BAC jusqu'à la nouvelle DAB au sein de la police fédérale ou en renfort de la DGTA comme la commission le conseille », stipule leur lettre ouverte.

Les syndicats ne veulent pas que leurs remarques soient entendues uniquement dans le contexte post-22 mars 2016, mais ils estiment néanmoins que « les problèmes de sécurité connus n'ont entre-temps pas été résolus, ou à peine ».

« Chers Ministres, n'est-il pas temps de rassembler les bonnes personnes à table et d'expliquer quelles sont les possibilités et que contiennent les décisions politiques concernant la sécurité des personnes, leur vie, leur emploi, leur bien-être en bref ? », concluent les organisations syndicales. ■